



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

SÉANCE 3 :

Le processus électoral au Mali

Jeudi 3 décembre 2009

Communication de la Direction Générale aux Elections

Par le Colonel N'Tio BENGALY

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - Mél.: nene_konate@yahoo.fr

Elisabeth DAU (SCAC/CDI) - Tél.: (+223) 74 65 11 64 - Mél.: elisabethdau@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - Mél.: ambroisedak01@yahoo.fr

Préambule

L'organisation des élections en République du Mali relève de la compétence de plusieurs structures (étatiques, politique, et juridique) dont les missions sont distinctes mais complémentaires.

Il serait alors prétentieux, de la part de la Délégation Générale aux Elections (DGE), de vouloir cerner de façon exhaustive tous les contours du thème à débattre au cours de cette séance. En effet, il aurait été souhaitable d'inviter à ce forum le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (M.A.T.C.L), seconde structure étatique afin d'enrichir les débats sur ce thème.

Aussi, la présente communication, dont j'ai l'insigne honneur de vous exposer correspond à la modeste contribution de la D.G.E sur la question dans le strict cadre de ses missions.

La méthodologie adoptée dans cet exposé repose sur la présentation du processus électoral au Mali, des constats positifs et découlant de la pratique électorale ainsi que des perspectives que l'on peut tirer de ces constats. Je m'efforcerai en fin d'exposé de faire quelques suggestions en guise de réponse à certaines questions de fond soulevées dans les termes de référence.

2.1.1 Le processus électoral au Mali en bref

Le processus électoral peut être défini comme étant l'ensemble des actions mises en œuvre et aboutissant à une élection. L'élection est un mécanisme par lequel les gouvernants sont choisis librement par les gouvernés ou un moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom et à sa place, de décider des affaires publiques. Elle constitue un élément fondamental de la gouvernance démocratique.

Le processus électoral du Mali, à l'image de beaucoup de pays, comporte trois phases : *la phase pré-électorale* (installation de la CENI, révision des listes électorales, enregistrement des candidatures des partis politiques, lancement de la campagne électorale, réalisation et mise en place du matériel électoral, etc.), *la phase électorale* ou *jour du scrutin* (vote proprement dit, observation partisane et non partisane, dépouillement, etc.), *la phase post-électorale* (centralisation des résultats, traitement et proclamation des résultats provisoires, règlement du contentieux électoral et proclamation des résultats définitifs, etc.).

Le cadre institutionnel du processus électoral est marqué par l'existence de plusieurs structures : la *Commission Electorale Nationale et Indépendante* (CENI) chargée de la supervision et du suivi de toutes les opérations électorales et référendaires ; la *Délégation Générale aux Elections* (DGE) chargée de l'élaboration et de la gestion du fichier électoral, la confection et l'impression des cartes d'électeur, la gestion du financement public des partis politiques ; le *Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales* (MATCL) qui a en charge la préparation, l'organisation matérielle et technique des opérations référendaires et électorales.

Dans le cadre de la construction et de la consolidation de son processus de démocratisation amorcé en 1991, le Mali a connu à ce jour électoral huit (08) processus électoraux qui ont permis la tenue de douze (12) élections. Ces élections ont parfois connu des contestations récurrentes mettant en cause la fiabilité du fichier électoral, les documents électoraux, etc.

2.1.2 Constats positifs et négatifs découlant de la gestion du fichier électoral

a) Constats positifs

Les forces du processus électoral en matière de gestion du fichier électoral sont principalement *l'élaboration consensuelle du fichier électoral (Partis politiques et*

Administration représentés), l'implication des partis politiques dans les opérations de révision des listes électorales, le contrôle et la supervision de toutes les étapes de la révision des listes électorales et de mise à jour du fichier électoral par la CENI (facteur de crédibilité), la publication des listes électorales sur l'Internet (facteur de transparence).

b) Constats négatifs

En dépit du mécanisme de révision des listes électorales (inscription, radiation et modification d'électeurs) en vigueur depuis huit ans, force est de constater aujourd'hui que le fichier électoral est confronté à plusieurs difficultés qui affectent négativement sa fiabilité. Il s'agit essentiellement des *insuffisances liées au Recensement Administratif à Caractère Electoral de 2001* (source de doublons), les *difficultés d'identification des électeurs* (source d'inscriptions multiples), *l'inexistence d'un système d'état civil fiable et sécurisé* (non maîtrise des décès et naissances), la *localisation imprécise des électeurs* (affectation d'électeurs à des bureaux de vote souvent éloignés du domicile), les *anomalies décelées sur les tableaux rectificatifs élaborés par les commissions administratives* (faible niveau de formation des membres des commissions de révision, faible participation des partis politiques aux travaux des commissions de révision des listes électorales).

Les effets négatifs résultant de ces lacunes et insuffisances sont *l'augmentation anormale de la population électorale* (le nombre d'électeurs du fichier électoral est passé de **5.746.202** électeurs en 2002 à **7.641.521** électeurs en 2009), *l'augmentation des dépenses électorales* (confection de cartes d'électeur, bulletins de vote, etc. pour des électeurs qui ne votent pas), la *baisse du taux de participation* (au moins un tiers des électeurs inscrits ne peuvent prendre part au vote pour des raisons diverses), *la fraude et le vol de cartes d'électeurs non distribuées restent possibles.*

2.1.3 Perspectives

Face à ces lacunes du fichier électoral, le Gouvernement du Mali, dans son souci constant d'amélioration du processus électoral en vue de la consolidation de la démocratie, a envisagé *la refonte totale des listes électorales* à partir de la base de données d'état civil issue du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) démarré en février 2009.

Les finalités de cette opération sont : *la mise en œuvre d'un **nouveau système d'identification des électeurs** basé sur des technologies biométriques et permettant de produire à la fois une nouvelle carte nationale d'identité et une nouvelle carte d'électeur, toutes deux numérisées et sécurisées avec photo incrustée (traitement efficace des doublons) ; le **rapprochement des électeurs de leurs bureaux de vote** à partir d'une configuration plus fine de la carte électorale issue d'un découpage des villages/fractions/quartiers en entités électorales plus petites appelées **secteurs** ; **l'élaboration de listes électorales plus fiables** et débarrassées des doublons et des électeurs décédés.*

2.1.4 Suggestions

De façon générale, afin d'améliorer notablement le processus électoral au Mali (élections mieux organisées, plus transparentes, moins coûteuses avec une participation importante des citoyens et des résultats moins contestés), il est souhaitable d'envisager :

a) *La mise en œuvre du **mode d'inscription volontaire des électeurs sur les listes électorales** tout en garantissant le droit de vote du citoyen (réduction du coût des élections, amélioration du taux de participation) ;*

b) *La **sécurisation de la traçabilité des cartes d'électeurs** (moyen de lutte contre la fraude électorale)*

c) L'adoption d'une **nouvelle procédure d'élaboration, d'actualisation et de contrôle du fichier électoral** ;

d) La **suppression du vote par procuration et du vote par témoignage** afin de lutter efficacement contre la fraude électorale ;

e) La **mise en place d'une structure pérenne chargée de l'organisation des élections** en lieu et place des structures actuelles ainsi que **la professionnalisation des acteurs chargés d'animer la structure** (résolution des problèmes de coordination entre structures, réduction du coût des élections, renforcement des capacités, etc.) ;

f) Le **renforcement des capacités des partis politiques** par la définition de nouvelles conditions d'éligibilité au financement public et une nouvelle clé de répartition de l'aide publique ;

g) La **création**, au sein de la nouvelle structure en charge des élections, d'**un service responsable de la formation et de la communication**. Ce service, en relation avec les partis politiques, la société civile et autres organismes étatiques, sera responsable de la sensibilisation, de l'éducation et de l'information des électeurs et agents électoraux afin de leur permettre de s'approprier du processus électoral.

h) La **mise en place d'un mécanisme juridique de lutte contre la fraude électorale**.

Conclusion :

A mon avis, les lacunes et les insuffisances actuelles du processus électoral ne doivent nullement être perçues comme un blocage. Elles doivent plutôt être considérées comme des problèmes de croissance de notre jeune démocratie et partant des défis à relever. C'est pourquoi les initiatives du genre du présent forum doivent être encouragées afin de rechercher et proposer aux gouvernants les solutions propices à l'amélioration du processus électoral du Mali à travers une *participation massive des électeurs aux opérations de vote* et le *rejet de la fraude*.